

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 10 septembre 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Vincent Brochu, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Vincent Brochu
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Denis Hébert
  - 5.5 Gaétan Labelle
  - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'août 2018
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2018
  - 6.3 Autorisation au trésorier à affecter la somme de 8 561,95 \$ au fonds de roulement pour l'achat d'une écumoire d'étang pour lentilles d'eau servant aux 2 usines de traitement des eaux usées

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois d'août 2018
- 7.2 Mandat à Monsieur Alain Delorme pour la rédaction de règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook pour un montant de 16 900 \$ plus les taxes applicables
- 7.3 Autorisation au projet de rénovation pour le commerce situé au 950, rue Child
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne pour un nouveau commerce au 64, rue Child
- 7.5 Autorisation au projet d'enseigne pour les commerces situés au 57, rue Main Est
- 7.6 Autorisation au projet de remplacement d'une enseigne existante pour les commerces situés au 173, rue Main Ouest
- 7.7 Autorisation au projet de reconstruction pour la résidence située au 54, rue Cleveland
- 7.8 Autorisation de modifier le projet de rénovation pour la propriété situé au 34, rue Cutting

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**9. LOISIRS**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 10.1 Octroi d'une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook, pour le projet 'Opération charme' afin de recruter des médecins pour la Clinique familiale de Coaticook

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement et l'installation de divers ponceaux, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils au montant de 8 100 \$ plus les taxes applicables
- 11.2 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook afin de déposer une demande au nom de la Ville pour l'adhésion au Programme GDP (gestion des demandes de puissances Hydro-Québec) pour la période hivernale 2018-2019
- 11.3 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook à procéder à un appel d'offres pour l'achat de diesel coloré d'hiver pour de la machinerie stationnaire

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.4 Réquisition numéro 2018-30 au montant de 19 049,43 \$ plus les taxes applicables, pour le pavage d'une partie de la piste cyclable sur l'axe sud
- 11.5 Réquisition numéro 2018-31 au montant de 8 750 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de crédit de carbone
- 11.6 Réquisition numéro 2018-32 au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de nouveaux arbres
- 11.7 Paiement à la compagnie Construction Longer inc. du décompte progressif numéro 5 au montant de 364 642,77 \$ plus les taxes applicables, pour le poste de distribution 120 kV

### **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 12.1 Délégation de pouvoir à la Sûreté du Québec pour l'application des dispositions du règlement 12-5 460RM - section 3

### **13. COMMUNAUTAIRE**

### **14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 14.1 Mandat au Carrefour du capital humain afin d'assister la partie patronale lors de la négociation de l'entente des employés-cadres de la Ville de Coaticook
- 14.2 Mandat au cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019
- 14.3 Avenant au contrat de service entre la Société automobile du Québec et la Ville de Coaticook concernant le remboursement des frais de déplacement et autorisation de signature
- 14.4 Bail entre la Ville de Coaticook et la Ferme Redeau et autorisation de signature

### **15. RÉGLEMENTS**

- 15.1 Second projet de résolution autorisant une demande visant à permettre la reconstruction d'une partie du bâtiment situé au 45, rue Cleveland (zone RD-314) en vue d'y aménager un comptoir de vente des produits fabriqués sur place, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 15.2 Avis de motion du règlement numéro 18-26-1 (2018) intitulé règlement visant à adopter un tarif dissuasif pour usage cryptographique et demande de dispense de lecture
- 15.3 Adoption du règlement 12-5 RM330 (2018) concernant l'interdiction de stationner une roulotte dans la voie publique

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

16.1 Octroi d'une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Parc Harold F. Baldwin pour le 20<sup>e</sup> anniversaire, la présentation du nouveau panneau d'accueil ainsi qu'une plaque commémorative

16.2 Renouvellement de la politique familiale et des aînés de la Ville de Coaticook

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**18-09-34652 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 18-09-34652**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34653 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018**

**RÉSOLUTION 18-09-34653**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 août 2018 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 août 2018 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. DÉLÉGATION**

**4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Exposition de la Maison des jeunes au Pavillon des arts;
- Festival de la magie : un succès, merci aux organisateurs;

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Rencontre des membres du conseil des quatre candidats en vue de l'élection provinciale;
- Débat des candidats de l'élection provinciale le 19 septembre prochain à l'Épervier;
- Diffusion de 3 vidéos promotionnelles de notre ville sur TVA.

### 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

### 6. FINANCES

18-09-34654

#### 6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2018

##### RÉSOLUTION 18-09-34654

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'août 2018 au montant total de 2 201 980,19 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'août 2018 comme suit :

- Fonds administration : 1 524 620,16 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 677 360,03 \$

##### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'AOÛT 2018

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2018.

18-09-34655

#### 6.3 AUTORISATION AU TRÉSORIER À AFFECTER LA SOMME DE 8 561,95 \$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT D'UNE ÉCUMOIRE D'ÉTANG POUR LENTILLES D'EAU SERVANT AUX 2 USINES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

##### RÉSOLUTION 18-09-34655

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour l'achat d'une écumoire d'étang pour lentilles d'eau servant aux 2 usines de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement permettant au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure utilisation des services municipaux, le conseil municipal autorise le trésorier à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'une même fonction comptable, mais que seul le conseil municipal est autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à affecter la somme de 8 561,95 \$ au fonds de roulement et de rembourser la somme de 1 712,39 \$ pendant 5 ans pour l'achat d'une écumoire d'étang pour lentilles d'eau servant aux 2 usines de traitement des eaux usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2018**

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'août 2018 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**18-09-34656**

**7.2 MANDAT À MONSIEUR ALAIN DELORME POUR LA RÉDACTION DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE COATICOOK POUR UN MONTANT DE 16 900 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**RÉSOLUTION 18-09-34656**

CONSIDÉRANT que suite à l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook et conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités concernées doivent, dans un délai de deux ans, adopter tout règlement de concordance visant à assurer la conformité au schéma (article 59 de la LAU);

CONSIDÉRANT que cette obligation concerne le plan d'urbanisme, les règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, permis et certificats) ainsi que les règlements à caractère discrétionnaire, par exemple le règlement sur les PPCMOI;

CONSIDÉRANT que par cet exercice de concordance il serait opportun de procéder à une révision complète du plan d'urbanisme, considérant que le contexte d'aménagement et de planification a connu des changements majeurs;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de son urbaniste-conseil au montant de 16 900 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du responsable de l'urbanisme, soit d'octroyer ledit mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de mandater Monsieur Alain Delorme pour la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook pour un montant de 16 900 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il est décrit dans son offre de services du 1<sup>er</sup> août 2018 et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-920-06-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34657**

7.3 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 950, RUE CHILD

**RÉSOLUTION 18-09-34657**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour le commerce situé au 950, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-101;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour le commerce situé au 950, rue Child le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 août 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34658**

7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR UN NOUVEAU COMMERCE AU 64, RUE CHILD

**RÉSOLUTION 18-09-34658**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour un nouveau commerce au 64, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT que pour respecter la *Loi sur le tabagisme*, le commerçant a l'obligation de cacher à la vue du public les produits du tabac;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 août 2018;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet de remplace d'une enseigne existante pour les commerces situés au 173, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 août 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34661**

7.7 AUTORISATION AU PROJET DE RECONSTRUCTION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 54, RUE CLEVELAND

**RÉSOLUTION 18-09-34661**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la reconstruction d'une résidence unifamiliale qui a été ravagée par un incendie au 54, rue Cleveland;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RD-314;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le projet de reconstruction pour la résidence située au 54, rue Cleveland, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 août 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34662**

7.8 AUTORISATION DE MODIFIER LE PROJET DE RÉNOVATION POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉ AU 34, RUE CUTTING

**RÉSOLUTION 18-09-34662**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande de modification de projet de rénovation pour la propriété située au 34, rue Cutting;

CONSIDÉRANT que dans la résolution 18-05-34550, le projet avait une rampe pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le CCU trouve regrettable que cette rampe ne soit pas réalisée;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-428 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 août 2018;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la modification de projet de rénovation pour la propriété situé au 34, rue Cutting, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 août 2018 avec les conditions suivantes :

- Accepter un palier en bois;
- Mettre des rampes et un garde-corps en métal de couleur noir avec des baratins en métal;
- Sans rampes pour personnes à mobilité réduite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**9. LOISIRS**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**18-09-34663**

10.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 1 000 \$ À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE COATICOOK, POUR LE PROJET « OPÉRATION CHARME » AFIN DE RECRUTER DES MÉDECINS POUR LA CLINIQUE FAMILIALE DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 18-09-34663**

CONSIDÉRANT que d'ici la fin de 2020, la Clinique familiale de Coaticook aura besoin de huit nouveaux médecins;

CONSIDÉRANT que la pénurie de médecins a un impact dévastateur pour notre région, autant au niveau économique, politique et social;

CONSIDÉRANT que pour recruter des médecins, la Clinique familiale de Coaticook appuyé par la MRC de Coaticook vont participer à deux salons de recrutement à Québec et Bromont;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ces projets, la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Coaticook effectue une collecte de fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook, pour le projet « Opération charme » afin de recruter des médecins pour la Clinique familiale de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

**18-09-34664**

11.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE REMPLACEMENT ET L'INSTALLATION DE DIVERS PONCEAUX, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE SCALABRINI ET FILS AU MONTANT DE 8 100 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 18-09-34664**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le remplacement et l'installation de divers ponceaux;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 5 septembre 2018 à 11 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue, soit;

FOURNISSEURS	Prix avant taxes
--------------	------------------

---

Scalabrini et fils	8 100 \$
--------------------	----------

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils au montant total de 8 100 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le remplacement et l'installation de divers ponceaux soit celle de la compagnie Scalabrini et fils au montant de 8 100 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-325-00-522.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34665**

11.2 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK AFIN DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU NOM DE LA VILLE POUR L'ADHÉSION AU PROGRAMME GDP (GESTION DES DEMANDES DE PUISSANCES HYDRO-QUÉBEC) POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

**RÉSOLUTION 18-09-34665**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adhéré pour la période hivernale 2017-2018 au Programme GDP (gestion des demandes de puissances Hydro Québec);

CONSIDÉRANT que cette adhésion a été bénéfique pour la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook soit de resoumettre une demande d'adhésion pour la période hivernale 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le chef de division Hydro-Coaticook afin de déposer une demande au nom de la Ville pour l'adhésion au Programme GDP (gestion

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

des demandes de puissances Hydro-Québec) pour la période hivernale 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34666**

11.3 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE DIESEL COLORÉ D'HIVER POUR DE LA MACHINERIE STATIONNAIRE

**RÉSOLUTION 18-09-34666**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook demande des soumissions pour l'achat de diesel coloré d'hiver pour de la machinerie stationnaire;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation obligeant les municipalités à faire une estimation écrit avant d'aller en appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- D'autoriser le chef de division Hydro-Coaticook à procéder à un appel d'offres pour l'achat de diesel coloré d'hiver pour de la machinerie stationnaire, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook; ET
- De requérir du chef de division Hydro-Coaticook de produire au conseil municipal un estimé écrit détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à cet appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34667**

11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-30 AU MONTANT DE 19 049,43 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA PISTE CYCLABLE SUR L'AXE SUD

**RÉSOLUTION 18-09-34667**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire le pavage d'une partie de la piste cyclable sur l'axe sud;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction au montant de 19 049,43 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction ;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-30 pour le pavage d'une partie de la piste cyclable sur l'axe sud auprès de la compagnie Couillard Construction au montant de 19 049,43 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projet spéciaux (02-920-07-721).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34668**

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-31 AU MONTANT DE 8 750 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR L'ACHAT DE CRÉDIT DE CARBONE

**RÉSOLUTION 18-09-34668**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de crédit de carbone;

CONSIDÉRANT que cette démarche est effectuée de façon volontaire dans le cadre du volet des crédits compensatoires (CrC) qui a pour but de diminuer les coûts de conformité assumés par un émetteur sans porter atteinte à l'intégrité environnementale du système;

CONSIDÉRANT que les projets de crédits compensatoires sont réalisés volontairement par un promoteur (personne, organisme ou entreprise) qui désire réduire ou séquestrer des émissions de GES provenant de secteurs d'activité ou de sources autres que ceux visés par les obligations de conformité du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que la Ville entend le faire en lien avec son projet de location de génératrices pour l'écrêtage de la pointe;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Carbonzero au montant de 8 750 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Carbonzero;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-31 pour l'achat de crédit de carbone, auprès de la compagnie Carbonzero au montant de 8 750 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-820-00-515.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34669**

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-32 AU MONTANT DE 4 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE NOUVEAUX ARBRES

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 18-09-34669**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat de nouveaux arbres pour le remplacement des frênes;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-32 pour l'achat de nouveaux arbres au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux (02-920-07-721).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34670**

11.7 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION LONGER INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 AU MONTANT DE 364 642,77 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE POSTE DE DISTRIBUTION 120 KV

**RÉSOLUTION 18-09-34670**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 5 par la compagnie Construction Longer inc. pour le poste de distribution 120 kV exécutés jusqu'au 30 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 364 642,77 \$ plus les taxes applicables, à la compagnie Construction Longer inc. pour le poste de distribution 120 kV et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**18-09-34671**

12.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 12-5 460RM - SECTION 3

**RÉSOLUTION 18-09-34671**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté un règlement municipal afin d'interdire l'utilisation des BBQ au charbon à la plage de Baldwin;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit d'autres dispositions à respecter lors d'une visite à la plage de Baldwin;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que ces dispositions ne sont pas des notions de sécurité publique et que la Sûreté du Québec ne peut intervenir, à moins d'une délégation de pouvoir de la ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite que les dispositions du règlement 12-5 RM460 - section 3, soient appliquées par la Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de déléguer le pouvoir à la Sûreté du Québec l'application des dispositions du règlement 12-5 460RM - section 3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**18-09-34672**

14.1 MANDAT AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN AFIN D'ASSISTER LA PARTIE PATRONALE LORS DE LA NÉGOCIATION DE L'ENTENTE DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA VILLE DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 18-09-34672**

CONSIDÉRANT que l'entente des employés-cadres de la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services du Carrefour du capital humain afin d'assister la partie patronale lors de la négociation de l'entente des employés-cadres de la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater le Carrefour du capital humain afin d'assister la partie patronale lors de la négociation de l'entente des employés-cadres de la Ville de Coaticook, pour un montant de 195 \$ l'heure, le tout tel qu'il est décrit dans leur offre de services du 3 août 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34673**

14.2 MANDAT AU CABINET MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC. À MÊME LA BANQUE D'HEURES ET AU BESOIN, AU SERVICE DE CONSULTATION, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

**RÉSOLUTION 18-09-34673**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert les services de procureurs externes au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'offre de services comprend notamment:

- Un service de consultation et d'accompagnement par lequel vous pourrez obtenir aide et support de nos professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de votre

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

municipalité, service qui vous sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.

- Un service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs (par exemple, le TAQ, la CMQ, la CRT, les arbitres ou la CLP). Ce service sera facturé à taux horaire.
- Un service de négociation dans le cadre du renouvellement de vos conventions collectives.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services du 21 août 2018.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18-09-34674**

14.3 AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE ENTRE LA SOCIÉTÉ AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET LA VILLE DE COATICOOK CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

### RÉSOLUTION 18-09-34674

CONSIDÉRANT que les parties, soit la Société automobile de Québec et la Ville de Coaticook, sont liées, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, par un contrat de service concernant les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation pour le point de service 05-300;

CONSIDÉRANT que les parties ont signé, à l'été 2017, un premier avenant rectifiant la clause de renouvellement du contrat;

CONSIDÉRANT que la Société désire uniformiser les indemnités et modalités de réclamation applicables en cas de remboursement des frais de déplacement de ses prestataires de service, y compris ceux des employés de ses mandataires;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert

APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer l'avenant au contrat de service entre la Société automobile du Québec et la Ville de Coaticook concernant le remboursement des frais de déplacement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18-09-34675**

14.4 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA FERME REDEAU ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 18-09-34675**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire régulariser la situation relativement à l'utilisation de terrain par la Ferme Redeau, dont le bailleur est propriétaire et qu'il y a lieu de négocier les conditions de ladite location;

CONSIDÉRANT que les biens loués sont le lot 3 311 679 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de signer un bail entre la Ville de Coaticook et Ferme Redeau, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. RÈGLEMENTS**

**18-09-34676**

15.1 SECOND PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DEMANDE VISANT À PERMETTRE LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 45, RUE CLEVELAND (ZONE RD-314) EN VUE D'Y AMÉNAGER UN COMPTOIR DE VENTE DES PRODUITS FABRIQUÉS SUR PLACE, DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

**RÉSOLUTION 18-09-34676**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets entraînant un changement d'occupation dans un immeuble existant;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre la reconstruction d'une partie du bâtiment situé au 45, rue Cleveland (site de l'entreprise Cuisine l'Angélique) en vue d'y aménager un comptoir de vente des produits fabriqués sur place;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil municipal, la demande est conforme aux critères d'évaluation prévus au règlement sur les PPCMOI notamment parce que le projet ne devrait pas occasionner d'inconvénients supplémentaires au voisinage;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 10 septembre 2018, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la demande soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre la reconstruction d'une partie du bâtiment situé au 45, rue Cleveland (site de l'entreprise Cuisine l'Angélique) en vue d'y aménager un comptoir de vente des produits fabriqués sur place, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Seule la vente des produits fabriqués sur place est autorisée;
- La vente des produits doit demeurer un usage complémentaire à l'usage principal;
- La superficie de plancher de l'espace aménagé pour des fins de vente ne doit pas excéder 40 % de la superficie totale de plancher du bâtiment, telle qu'établie suite à la réalisation du projet de reconstruction;
- La partie du bâtiment reconstruite suite à la démolition doit respecter l'implantation du bâtiment actuel, pour le prolongement du mur de façade ouest (mur faisant face à la rue Cleveland), sans aggraver la dérogation;
- Le projet doit prévoir l'ajout de cases de stationnement en façade nord de la rue Cleveland, avec des accès bien définis, tel qu'illustré sur le plan soumis avec la demande, intitulé «Plan d'implantation – option # 1» datée du 3 octobre 2016;
- La superficie au sol du bâtiment, incluant la partie agrandie suite à la démolition, ne doit pas excéder 50% de la superficie du terrain; ET

Que ce second projet de résolution, autorisant la demande, soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque ladite résolution est susceptible d'approbation référendaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-26-1 (2018)  
INTITULÉ RÈGLEMENT VISANT À ADOPTER UN TARIF  
DISSUASIF POUR USAGE CRYPTOGRAPHIQUE ET DEMANDE  
DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-26-1 (2018)

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-2-1 (2018) règlement visant à adopter un tarif dissuasif pour usage cryptographique.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Celui-ci a pour objet d'adopter un tarif dissuasif pour usage cryptographique.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 18-26-1 (2018) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**18-09-34677**

15.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM 330 (2018) CONCERNANT L'INTERDICTION DE STATIONNER UNE ROULOTTE ET AUTRES DANS LA VOIE PUBLIQUE

**RÉSOLUTION 18-09-34677**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 415 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité locale a le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite modifier son règlement existant soit le règlement 12-5 RM330-12 (2018) afin d'introduire des dispositions afin d'interdire le stationnement de roulottes et autres dans la voie publique ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM330-3 (2018) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 13 août 2018 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement 12-5 RM330 (2018) concernant l'interdiction de stationner une roulotte et autres dans la voie publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**18-09-34678**

16.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 300 \$ À LA FONDATION DU PARC HAROLD F. BALDWIN POUR LE 20<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE, LA PRÉSENTATION DU NOUVEAU PANNEAU D'ACCUEIL AINSI QU'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

**RÉSOLUTION 18-09-34678**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que la Fondation du Parc Harold F. Baldwin a demandé une aide financière de 300 \$ pour le 20<sup>e</sup> anniversaire, la présentation du nouveau panneau d'accueil ainsi qu'une plaque commémorative;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Parc Harold F. Baldwin pour le 20<sup>e</sup> anniversaire, la présentation du nouveau panneau d'accueil ainsi qu'une plaque commémorative.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-09-34679**

16.2 RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES  
AÎNÉS DE LA VILLE DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 18-09-34679**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite se doter d'une Politique familiale et des aînés à l'instar des autres municipalités du territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille offre un Programme de soutien aux politiques familiales municipales auprès duquel il est possible d'obtenir du financement pour réaliser la démarche de renouvellement des politiques familiales et des aînés;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour ce projet que la MRC de Coaticook dépose une demande de financement conjointement avec les municipalités participantes de son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

IL EST RÉSOLU :

- D'informer la MRC de Coaticook de la volonté de la Ville de réaliser une démarche de renouvellement de la politique familiale et des aînés;
- De demander à la MRC de déposer une demande de financement conjointe avec toutes les municipalités participantes;
- De confirmer que monsieur Vincent Brochu est le Responsable des questions famille et aînés (RQFA) de la Ville de Coaticook et qu'il sera responsable de la démarche;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**18-09-34680**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 18-09-34680**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 28.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**